

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation professionnelle des psychologues Question écrite n° 40278

Texte de la question

M. Christophe Naegelen alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation professionnelle des psychologues. Le 10 juin 2021, face aux différentes évolutions réglementaires et à la parution de plusieurs rapports, les psychologues se sont mobilisés sur tout le territoire pour exprimer plusieurs revendications. En effet, la parution successive d'un rapport de la Cour des comptes qui préconise un remboursement des séances auprès de psychologues libéraux à des tarifs dérisoires, d'un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales, d'un arrêté ministériel réduisant leurs compétences d'intervention, d'un cahier des charges de certaines agences régionales de santé qui interdit des soins à certaines structures de santé mentale, de l'annonce du forfait 100 % psy enfants, de l'exclusion de la profession de certaines mesures du premier Ségur de la santé et de toutes les revalorisations salariales prévues par le deuxième Ségur de la santé, menacent l'exercice de cette profession. Le manque de moyens et de professionnels, la précarité, l'absence de reconnaissance et de consultation des premiers concernés quant aux évolutions envisagées ainsi que les décisions unilatérales et technocratiques suscitent une indignation légitime des patriciens. En cette période marquée par une nette augmentation des troubles psychologiques dans la population en raison de la crise sanitaire liée à la covid-19 et des mesures prises en conséquence comme le confinement, ces professionnels démontrent encore davantage leur rôle essentiel. La mise en place de protocoles standardisés, la réduction des temps partiels et des évolutions réglementaires déconnectées éloignent les psychologues de la pratique même de leurs soins, qui pourtant se fonde sur une relation humaine avec leurs patients. À titre d'exemple, la création des forfaits 100 % psy enfants aurait pour conséquences que pour bénéficier de ce forfait, il soit nécessaire qu'un médecin prescrive en amont des consultations, remettant en cause le libre accès des soins et les spécificités mêmes de l'exercice des psychologues. Le remboursement prévu pour ces séances est également dérisoire et traduit le manque criant de reconnaissance des compétences de ces professionnels. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quel accueil le Gouvernement entend donner à l'expression légitime des revendications de ces professionnels et quelles actions sont envisagées pour assurer un exercice digne de cette profession, en concertation avec les praticiens.

Données clés

Auteur : M. Christophe Naegelen

Circonscription: Vosges (3e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 40278 Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : <u>Solidarités et santé</u>
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 20 juillet 2021, page 5698 Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)